RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02110
Numéro SIREN : 511 373 946
Nom ou dénomination : ABENS

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2019 sous le numéro de dépôt 21939

ormulaire obligatoire

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny : dépôt N°21939 en date du 30/10/2019

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21939

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
éclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					

option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABENS DEMENAGEMENTS	21/23 RUE JACQUES DUCLOS CTR COMMERCIAL CAMILLE PELLETA 93600 AULNAY SOUS BOIS
SIRET 5 1 1 3 7 3 9 4 6 0 0 0 1 7	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ate d'entrée dans le groupe de la société déclarante

our les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

GREFFE
30 OCT. 2019
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

B ACTIVITE

Activités exercées: Services de déménagement

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit: 119 237

Bénéfice imposable à 15%

Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité erritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire a déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON ☐ | Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application le la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. es notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CONSEIL GESTION FINANCE CGF 9-13 AVE ALBERT THOMAS 93190 LIVRY GARGAN Tél: 01.43.85.02.26	Tél:

CGA/OMGA ☐	Viseur conventionné ☐	Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date: 19/04/2019 Lieu: AULNAY SOUS BOIS

Qualité et nom du signataire: Gérant

Signature: BENSNOUSSI AHMED

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre es deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ormulaire obligatoire
article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

ontant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ontant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ontant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes terposées					d	
Montant des distributions					e	
ıtres que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
ontant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ontant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ontant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Pour les S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

om, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ;
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
Mme BENSNOUSSI MAHDJOUBA 39 B ALLEE LAMORICIER							
93270 SEVRAN	50	2018					
M BENSNOUSSI AHMED 39 B ALLEE LAMORICIERE							
93270 SEVRAN	50	2012	11 310				

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
ontant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	97 705	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
étrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise : ABENS DEMENAGEMENTS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 21/23 RUE JACQUES DUCLOS — 93600 AULNAY SOUS BOIS

Numéro SIRET * : 51137394600017

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	7 783	016	7 783		
	Immobilisations corporelles *	028	74 831	030	32 232	42 599	50 880
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	82 614	048	40 015	42 599	50 880
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	750	052		750	932
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			1 020
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	58 030	070		58 030	108 028
	Créances (2) — Autres * (3)	072	18 190	074		18 190	19 163
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	115 792	086		115 792	219 133
	Charges constatées d'avance *	092	2 468	094		2 468	8 186
	Total II	096	195 229	098		195 229	356 462
	Total général (I+II)	110	277 843	112	40 015	237 828	407 342

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	296 811	249 709
	Résultat de l'exercice	136	(118 320)	47 102
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	188 491	306 811
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 995	24 223
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 624	28 937
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 863)	172	32 718	47 370
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	49 337	100 530
	Total général (I + II + III)	180	237 828	407 342

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise ABENS DEMENAGEMENTS — Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2018 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2017 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	3 713	
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services *	217	218	181 343	452 081
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1 787	21 426
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	186 843	473 508
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	13 497	17 118
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(750)	806
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 14 112 - immobilier)		242	144 580	185 366
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	4 405	5 684
	Rémunérations du personnel *		250	119 766	183 877
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	13 990	23 882
	Dotations aux amortissements *		254	8 281	6 828
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	130	1 120
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	303 899	424 680
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(117 056)	48 827
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		16 534
	Charges financières (V)		294	294	584
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	970	7 364
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		10 311
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(118 320)	47 102

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 | 314 118 320

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	885	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		4 060	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986			
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981			
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345			
	Investissements outre-mer 344			
	Créance due au report en arrière du déficit 346			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350 5 862
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 119 237
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 119 237

En Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : ABENS DEMENAGEMENTS 31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		120
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entrep		
Avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autre		3 940
Total des réintégrations diverses	**330**	4 060

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		5 862
Total des déductions diverses	**350**	5 862

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABENS DEMENAGEMENTS

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 7 783	412	414	416 7 783	7 783
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 56 510	442	444	446 56 510	56 510
	Installations générales agencements divers	450 5 167	452	454	456 5 167	5 167
	Matériel de transport	460 1 156	462	464	466 1 156	1 156
	Autres immobilisations corporelles	470 11 997	472	474	476 11 997	11 997
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 82 614	492	494	496 82 614	82 614

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500 7 783	502	504	506 7 783
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 10 625	532 5 400	534	536 16 025
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 4 039	542 1 034	544	546 5 073
	Matériel de transport	550 1 156	552	554	556 1 156
	Autres immobilisations corporelles	560 8 130	562 1 847	564	566 9 977
TOTAL		570 31 734	572 8 281	574	576 40 015

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABENS DEMENAGEMENTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	119 237
Total des déficits restant à reporter	870	119 237

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	37 011
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	17 598
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.I.

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 51137394600017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABENS DEMENAGEMENTS

ADRESSE (voie) 21/23 RUE JACQUES DUCLOS CTR COMMERCIAL CAMILLE PELLETAN

CODE POSTAL 93600 VILLE AULNAY SOUS BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique BENSNOUSSI | Prénom(s) MAHDJOUBA | Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° 39 | Voie B ALLEE LAMORICIERE | Code postal 93270 | Commune SEVRAN | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique BENSNOUSSI | Prénom(s) AHMED | Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° 39 | Voie B ALLEE LAMORICIERE | Code postal 93270 | Commune SEVRAN | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan 93600 Aulnay sous bois
RCS : BOBIGNY 511 373 946

RAPPORT DE LA GERANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Le Gérant soumet à votre approbation son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2018** dans lequel est exposé la gestion ainsi que les résultats de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice de 12 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à **181 343 €.**

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos **31 décembre 2018** , le total du bilan s'est établi à **237 828 €.**

Le résultat d'exploitation s'est établi à : **117 056 Euros**.

RESULTAT ET AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de **-(118 320) €**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau **118 320 €**

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Le 20 juin 2019

La Gérance

A B E N S
21/23 Rue Jacques Duclos
Centre Commercial Camille Pelletan
93600 AULNAY SOUS BOIS
Tél. : 01 48 68 23 65 Fax : 01 48 66 93 11
SIRET : 511 373 946 00017

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan 93600 Aulnay sous bois
RCS : BOBIGNY 511 373 946

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

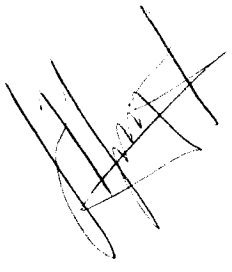
Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2018** aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le **20 juin 2019**

La Gérance



SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan 93600 Aulnay sous bois
RCS : BOBIGNY 511 373 946

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 15 heures, au siège social,

Les associés de la société ABENS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, divisé en 100 parts de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur BENSNOUSSI Ahmed	propriétaire de 50 parts
- Madame BENSNOUSSI Mahdjouba	propriétaire de 50 parts
Représentant la totalité du capital soit	100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur BENSNOUSSI Ahmed, gérant de la société.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018**
- Rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :
- les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018**
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance, et il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net de **-(118 320) €** Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En outre, elle donne quitus plein et entier au gérant pour l'exercice de sa mission au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit, 8 383 € de la manière suivante :

Report à nouveau **-(118 320) €**

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **16h00.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan 93600 Aulnay sous bois
RCS : BOBIGNY 511 373 946

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2011

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit **-(118 320) €** de la manière suivante :

Report à nouveau	**-(118 320) €**

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons

SARL ABENS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21-23 Rue Jacques Duclos Ctre Commercial Camille Pelletan 93600 Aulnay sous bois
RCS : BOBIGNY 511 373 946

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2019

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur BENSNOUSSI Ahmed **propriétaire de 50 parts**

- Madame BENSNOUSSI Mahdjouba **propriétaire de 50 parts**

Feuille de présence arrêtée à trois (3) associés **présents** ou représentés possédant la totalité des **100 parts sociales.**

Le Président de séance

Monsieur BENSNOUSSI Ahmed

